

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, REY Christian, CHEVALIER Hélène, BOUNIOL Amandine, GUERIN Freddy, DELENCRE Florent, LARAT Cyril.

Date de convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Absent représenté : GUICHARD Nicolas représenté par PERROT Paul, PROD'HOMME Serge représenté par REY Christian.

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

1 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Suite à une panne informatique au sein de la DGFIP ce sujet ne peut pas être abordé car les données ne sont pas disponibles.

Etienne Larat propose de reporter à l'ordre du jour ce sujet au prochain conseil.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des membres présents de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

2 - AFFECTATION DE RESULTAT

Suite à une panne informatique au sein de la DGFIP ce sujet ne peut pas être abordé car les données ne sont pas disponibles.

Etienne Larat propose de reporter à l'ordre du jour ce sujet au prochain conseil.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des membres présents de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

3 : EQ BIOTEPPEES

Augmentation d'un Tiers du tonnage d'intrants demandé par l'entreprise Bioteppes le portant à 100 tonnes.

De plus en plus de gros camions et tracteurs en lien avec l'activité de cette entreprise empruntent la route de la vallée et la forte dégradation de cette dernière est constatée. Cela devient insupportable financièrement pour la commune.

Stephane Perche souhaiterait que l'on précise dans notre intervention que l'utilisation du CNOR est illégale et que malgré cette interdiction les tracteurs et camions empruntent ce contournement.

Etienne LARAT propose que le Conseil émette un avis défavorable à l'extension du tonnage d'intrants prévus par cette société et en donne les raisons.

Monsieur le maire expose que la commune a reçu un courrier de la préfecture de la Drôme sollicitant l'avis du conseil municipal concernant le dossier déposé le 10 novembre 2025 par la Sté BIOTEPPEES, 811A route de Maupas à Romans sur Isère en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Romans Sur Isère.

Vu la nomenclature des installations classées codifiées à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 janvier 2026,

Vu le rapport de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations du 05 janvier 2026, précisant que le dossier d'enregistrement comporte les éléments justificatifs de nature à démontrer le respect total des prescriptions applicables à l'installation et peut être mis à la disposition du public pour consultation,

Considérant que l'installation projetée est répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 2781-2-b,

Considérant que le trafic routier dû à l'activité de la Sté Bioteppes empreinte les routes communales et notamment la route de la Vallée et non la route départementale RD532 comme énoncé dans le dossier,

Considérant la dégradation des routes communales, l'augmentation du trafic routier et le fort tonnage des convois utilisés,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 0 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention, décide de :

- Donner un avis défavorable concernant le dossier présenté par la Sté BIOTEPPES en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Romans Sur Isère.

4 : QUESTIONS DIVERSES

4.1 travaux ecole et inauguration

Les travaux sont terminés. Quelques réserves sont toujours à lever. Dernière réunion de chantier prévue le 24/02.

L'inauguration de l'école est prévue, 27/02 à 11h. Tout est prêt pour recevoir environ 150 visiteurs. De nombreux financeurs seront présents tout comme les politiques locaux et de nombreux bardousiens qui se sont inscrits.

4.2 : budget prévisionnel 2026

Une ébauche du budget 2026 a été réalisée par la commission budget. Etienne Larat la présente aux conseillers poste par poste.

A noter : 30 000 euros pour équiper le restaurant scolaire et 20 000 pour changer le véhicule vieillissant qui tombe en panne très régulièrement et qui coûte beaucoup trop cher en matière de réparations.

Ce budget sera à voter par le prochain conseil municipal.

4.3 : planning gestion de bureau de vote aux élections municipales

Etienne Larat fait passer un planning pour inscription des élus. 4 personnes par séquence de deux heures sont souhaitées.

4.4 : Augmentation heures entretien

Face à l'extension de la surface des locaux de la nouvelle école et à leurs entretiens qui sont réalisés par une employée communale, dans un premier temps, il est décidé d'augmenter de 30mn la durée nécessaire au ménage et donc la modification du contrat de travail en conséquence. Un point sera fait au fur et à mesure de l'année scolaire avec le personnel afin d'ajuster si nécessaire cette durée.

4.5 : Colombarium

Le colombarium au sein du cimetière est opérationnel depuis fin janvier 2026 et donc à disposition des administrés.

4.6 : Limitation de tonnage à 12.5 tonnes route de la vallée

Dans la suite du dossier de la route de la vallée fortement endommagée, M. le Maire va signer un arrêté de tonnage limité à 12.5 tonnes. Seuls les riverains seront autorisés à rouler sur cette voirie.

Infos diverses :

M. le maire communique le nombre d'habitants recensés : 672. Hausse due en partie par les arrivées au Lotissement des châtaigniers et à la résidence des prés.

Pour conclure, le dernier conseil de cette mandature, M. le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur investissement pendant ces 6 années. Les objectifs fixés en début de mandature ont tous été atteints voir dépassés. Il indique que cela a été un réel plaisir de travailler avec cette équipe.

Cette dernière séance se poursuit par un moment de convivialité.

Prochaines échéances : Inauguration de l'école le 27/02/2026
 Elections municipales 15/03 et 22/03/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Le Maire
Etienne LARAT

